



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSF 2022-06-27

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : RESILIATION CONTRAT DE LOCATION PARKING RUE DR NIEL
A MONSIEUR DELILLE**

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la demande formulée le 30-06-2022, par Monsieur DELILLE Lionel, muté de la gendarmerie de Sisteron à compter du 01 août 2022.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De résilier à compter du 31-07-2022 le contrat de location pour un emplacement à usage de parking situé Rue du Dr Niel affecté à Monsieur DELILLE Lionel depuis le 10-09-2018.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Madame la Préfète des Alpes de Haute Provence et Monsieur DELILLE Lionel.

Fait à Sisteron, le 01-07-2022

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**